

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 20 février 2020, à 20h15
Grande salle de l'école primaire, Romont

Présidence	Mme Stéphanie PITTET, Présidente
Vice-Présidence	M. François HELFER, Vice-Président
Présents-es	pour le Conseil général, 43 membres, dont ceux nommés ci-dessus Mmes/MM. Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Nicole BARDET - Yann-Ivain BEFFA - Frédéric BERSET - Alain BOSSON - Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Vincent BRODARD - Maria COELLO VERA BENETTI - Nicolas DAFFLON - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY - Roxane ECOFFEY - Thierry ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Manuel HURNI - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Philippe JORDAN - Thierry JORDAN - Stefanie LOSEY - Olivier MARILLER - Christelle MASUR LUU - Alice MECHKOUR - Bertrand MENETREY - François-Xavier MEUWLY - Nicolas PACCAUD - Jean-Yves PYTHON - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Nicolas SALAMIN - Christophe SCHMOUTZ - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Patrice SCHMOUTZ - Stefan TRÜMLER - Christine VALLELIAN - Floriane VALLELIAN - Vesna WICHT - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR Conseillers généraux
Excusés	pour le Conseil général Mmes/MM. Simon CODOUREY - Charles DECRIND - Denis GRANDJEAN - Bernard JAQUET - Vesna PETROVIC - Angela PITTET
Absent	pour le Conseil général M. Milan ANDRIC
Présents	pour le Conseil communal, 9 membres M. Dominique BUTTY, Syndic M. Jean-Denis CORNU, Vice-syndic Mme Micheline POULIN, Conseillère communale MM. Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - Marc MENOUD - Christian PERRIER - Thierry SCHMID Conseillers communaux pour l'Administration communale M. Yves BARD, Secrétaire communal
Rédacteur	M. Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE MADAME STEPHANIE PITTET, PRESIDENTE

*« Monsieur le Vice-Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale,
Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,*

Bonsoir à toutes et à tous,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je vous salue toutes et tous.

Depuis la dernière séance, le Bureau a pris acte de la démission de Mme Milica IGNJATOVIC. Elle est remplacée dès cette séance par Mme Maria COELLO VERA BENETTI.

Merci de bien vouloir vous lever afin que nous puissions faire votre connaissance.

« Applaudissements ! »

Je remercie la démissionnaire pour son dévouement et souhaite à sa successeur la bienvenue au sein du Législatif romontois et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa fonction.»

EXCUSÉS

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

➤ Pour le Conseil général

- M. Simon CODOUREY.
- M. Charles DECRIND.
- M. Denis GRANDJEAN.
- M. Bernard JAQUET.
- Mme Vesna PETROVIC.
- Mme Angela PITTET.

ABSENT

➤ Pour le Conseil général

- M. Milan ANDRIC.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **43** Conseillères et Conseillers généraux sont présents pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, les messages ainsi que tous les documents relatifs aux objets présentés ont été adressés à chaque Conseiller général et Conseillère générale dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

La convocation ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente déclare cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.**

Pour le bon déroulement des débats, **Mme la Présidente** demande à chacun de bien vouloir lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

Mme la Présidente prie les différents intervenants de bien vouloir remettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle rappelle que des micros ont été distribués et prie les intervenants de les utiliser, pour faciliter la compréhension de leurs interventions. Elle précise également que cette séance est enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019.
2. Modification des statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne (ABMG).
3. Point de la situation concernant le projet de la nouvelle école.
4. Demandes de crédits de
 - 4.1. CHF 210'000.00 pour la réfection de routes et de trottoirs communaux.
 - 4.2. CHF 70'000.00 pour l'achat d'un véhicule utilitaire en remplacement de l'Isuzu.
5. Vente d'une parcelle de terrain de 473 m² à M. et Mme Joaquim et Catarina AFONSO.
6. Elections
 - 6.1. Du/de la Président-e du Conseil général.
 - 6.2. Du/de la Vice-Président-e du Conseil général.

7. Divers.

Cet ordre du jour tel que présenté ne suscitant aucune remarque, il est soumis au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CET ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSE.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

La lecture de ce document n'est pas demandée. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **Mme la Présidente** le soumet sans transition au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019.

Mme la Présidente remercie et félicite toute l'équipe de l'Administration communale pour l'excellente tenue de ces documents.

2. MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION A BUTS MULTIPLES DES COMMUNES DE LA GLANE (ABMG)

Mme la Présidente cède la parole à **M. Thierry SCHMID**, Conseiller communal en charge du dicastère Affaires sociales/Santé publique/Jeunesse, pour la présentation de cet objet.

Mme la Présidente remercie M. SCHMID.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**■ INTERVENTION DE MME JACQUELINE BOURQUI, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE PLR**

«Entrées en vigueur le 1er mai 2014, de nouvelles dispositions légales de la Confédération concernant l'aménagement du territoire visaient un but annoncé : lutter contre le mitage du territoire.

Conséquences logiques de ces décisions, la révision des plans directeurs cantonaux, la coordination des zones à bâtir au-delà des frontières communales.

Le rôle des communes allait donc devoir évoluer vers une vision supra communale du développement du territoire, correspondant à une région. Qu'est-ce qu'une région ?

« Territoire possédant des caractères particuliers qui lui donnent une unité », ai-je lu.

En confiant cette tâche à l'Association à Buts Multiples de la Glâne, (ABMG), le PLR est rassuré quant à la dimension de la région. Approuvée, la modification des statuts lui donnera autorité pour accomplir cette mission supplémentaire, nouvelle, qu'elle se sent prête à endosser : l'aménagement du territoire.

Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'une mission conséquente, importante pour l'avenir de la commune et du district, que dis-je, de la région, que nous confions à cette entité.

Le PLR est favorable à cette modification et il approuve la modification des statuts de l'ABMG telle que proposée ».

Mme la Présidente remercie Mme BOURQUI de son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle soumet cet objet au vote du Conseil général.

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION A BUTS MULTIPLES DES COMMUNES DE LA GLANE (ABMG).

3. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

Mme la Présidente cède la parole à **M. Didier DEMIERRE**, Conseiller communal, Directeur du dicastère des BATIMENTS, Chef de projet.

M. DEMIERRE s'exprime en ces termes :

« informations concernant le projet d'école :

Le rapport sur l'abandon du projet ZELDA a été déposé le 17 janvier à la Préfecture.

Après en avoir pris connaissance, M. le Préfet nous l'a retourné afin de compléter plusieurs points et d'y rajouter des compléments dans la liste des annexes.

La Préfecture prendra position et organisera prochainement une conférence de presse à laquelle nous participerons.

Le Conseil communal aurait aimé pouvoir entériner l'abandon du projet ZELDA avant cette séance de Conseil général afin de nous tourner vers l'avenir, avenir qui, après les budgets présentés en décembre 2019, était tout sauf au beau fixe.

Le Conseil communal étudie une solution selon nos besoins, nos moyens financiers tout en surveillant les échéances en collaboration avec la Commission temporaire «bâtiment scolaire».

Des visites ont été effectuées pas plus tard que mardi avec des membres de ladite Commission ainsi que les Communes de Billens-Hennens et Mézières, partenaires dans notre Cercle scolaire.

Nous reviendrons vers vous avec une demande de crédit très certainement en mai prochain afin de finaliser une proposition en discussion avec la Commission « bâtiment scolaire », ce qui permettra à chacun d'entre vous d'être informés au préalable dans les séances des Groupes politiques et non pas sur les réseaux sociaux. »

Mme la Présidente remercie M. DEMIERRE de ses explications.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE, PRESIDENTE DE LA COMMISSION « BATIMENT SCOLAIRE »

« La Commission temporaire « Bâtiment scolaire », dont la création a été votée lors du Conseil général du 3 octobre 2019, s'est réunie quatre fois depuis.

La première rencontre a été de nature organisationnelle : élection de la présidence, ainsi que de la vice-présidence, et fonctionnement de la commission. Celle-ci se veut une courroie de transmission entre le Conseil communal et les Partis représentés au Conseil général, afin que les informations circulent dans les deux sens. La commission souhaite également, lorsque cela est opportun, qu'une communication se fasse vers l'extérieur, c'est-à-dire envers la population et les médias.

Même si la loi stipule que la Commission doit servir à « l'examen préalable de projets importants », il nous a paru essentiel de consacrer la deuxième rencontre à une discussion sur le projet ZELDA. En comprenant mieux les raisons de l'abandon de ce projet, nous espérons éviter de réitérer les erreurs du passé et nous focaliser sur le nouveau projet, sans que l'ancien ne revienne systématiquement dans les discussions.

Lors de cette deuxième rencontre, une discussion ouverte a pu se passer. Les représentantes et représentants des Partis ont pu poser toutes leurs questions aux représentantes et représentants du Conseil communal, à M. DECRIND (Chef du Service général), ainsi qu'à trois invités, M. CORPATAUX (responsable d'établissement), M. RICHOZ (maître de sport) et M. AFONSO (responsable du service de conciergerie). Certaines questions posées ont reçu des éléments de réponse le soir même, d'autres seront développées dans le rapport que la Commune de Romont a dû rendre sur demande de Monsieur le Préfet.

La troisième rencontre de la Commission temporaire a permis un échange sur différentes solutions financières. Au vu de la planification financière pour les cinq prochaines années, il a fallu réfléchir à des moyens de réaliser la construction de cette école, tout en ménageant les finances communales. L'idée d'une construction modulaire a été avancée

par le Conseil communal. Ce type de construction présente essentiellement deux avantages : le coût de la construction ainsi que la rapidité.

Lors de la dernière séance, nous avons eu un écho de la rédaction du rapport sur l'abandon de ZELDA et de la réponse de M. le Préfet. La Commune de Romont a dû compléter le rapport. Les corrections ont été validées par le Conseil communal lors de sa séance de lundi soir et nous attendons maintenant toutes et tous la publication de ce rapport. Malheureusement, nous ne l'avons pas pour la séance de ce soir, mais les représentantes et représentants des Partis ont d'ores et déjà demandé à ce que le Conseil communal présente les éléments clés de ce rapport lors de la prochaine séance de Conseil général. Nous invitons toute personne intéressée à participer, dans la mesure du possible, à la conférence de presse qui sera donnée par la Préfecture, et à prendre le temps de parcourir ce rapport dès que possible et à faire part des éventuelles questions qui subsisteraient encore soit directement à notre Exécutif, soit via les représentantes et représentants des Partis au sein de la Commission temporaire.

Lors de cette même rencontre, les représentantes et représentants des Partis ont aussi demandé aux membres du Conseil communal de présenter un planning avec les prochaines étapes. Celui-ci sera affiné lors de notre prochaine rencontre agendée début mars.

Suite à la proposition de partir avec une construction modulaire, une dizaine de personnes a visité mardi dernier deux écoles construites selon cette méthode. La visite, qui a regroupé non seulement des personnes de la Commune de Romont, mais également des représentantes et représentants des Communes de Billens-Hennens et de Mézières, a été fort intéressante et a permis de se rendre compte à quoi peuvent ressembler des constructions de ce type. La visite d'une salle de sport est prévue pour fin mars.

La prochaine rencontre de la Commission temporaire « Bâtiment scolaire » regroupera non seulement les représentantes et représentants de Romont, mais également des personnes des Autorités communales de Mézières et de Billens-Hennens. Ce sera ainsi l'occasion de discuter, entre autres, de la visite des bâtiments modulaires.

Comme vous pouvez le constater, les membres de la Commission temporaire œuvrent à rétablir une communication complète, ainsi que la transparence entre toutes les Instances concernées par la construction de cette école et nous avons l'espoir de pouvoir aller de l'avant et de construire, main dans la main, cette école dont nos élèves (et les enseignantes et enseignants) ont si urgemment besoin. »

Mme la Présidente remercie Mme LOSEY.

■ **INTERVENTION DE M. VINCENT BRODARD, CONSEILLER GENERAL**

M. Vincent BRODARD s'adresse à M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal, avec les deux questions suivantes :

1. Peut-on savoir sur quoi va porter la demande de crédit évoquée pour la séance du Conseil général du mois de mai prochain ?
2. Connaît-on déjà la date de la conférence de presse ?

M. DEMIERRE précise que la conférence de presse sera organisée par M. le Préfet puisqu'il est lui-même à l'origine de la demande de ce rapport. Ainsi, il lui appartient de fixer la date et le Conseil communal demeure dans l'attente de son invitation.

Concernant la demande de crédit à soumettre au Législatif dans sa séance de mai, il s'agira d'un montant destiné à redémarrer les activités. On peut dire que, pour l'instant, nous travaillons « gratuitement » et le but consiste à obtenir un fonds pour réactiver les architectes, ingénieurs et autres. La chose doit encore être affinée avec les personnes concernées mais il devrait s'agir d'un montant de CHF 100'000.00.

4. DEMANDES DE CREDITS

4.1. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 210'000.00 POUR LA REFECTION DE ROUTES ET TROTTOIRS COMMUNAUX

Mme la Présidente cède la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

Mme la Présidente remercie M. BUSSARD pour cette présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Alain BOSSON**, Conseiller général, Membre de la Commission financière :

« Lors de sa dernière séance du 4 février, la Commission financière a accepté, à l'unanimité de ses membres présents, la demande de crédit de CHF 210'000.00 pour la réfection des routes et trottoirs communaux. La Commission financière recommande au Conseil général d'accepter cette demande de crédit. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ INTERVENTION DE M. CHRISTELLE MASUR LUU, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS

« Le Groupe des Verts constate avec plaisir que les montants consacrés à l'entretien des routes diminuent progressivement. Toutefois, nous constatons que ces montants restent très élevés, à quelques exceptions près, et sont exclusivement destinés à maintenir dans leur état d'origine les infrastructures routières. Cela a pour conséquence de figer le réseau routier, qui, ayant été construit dans les années 1960-1970, ne correspond plus aux besoins actuels en matière de sécurité. Nous en avons un exemple récent avec les débats qui ont fleuri autour de l'implantation de l'école primaire sur le site En Bouley. La problématique de la mobilité, notamment dans ce secteur, avait pourtant déjà été soulevée par les membres des Verts en 2017 !

Concernant l'Intra-muros, le Groupe des Verts s'était posé la question de savoir s'il n'était pas judicieux de lier les travaux du CAD à une réflexion globale quant à l'aménagement routier pour favoriser la cohabitation des différents types de mobilité. Il y avait renoncé pour que l'extension du CAD puisse se faire rapidement. Nous attendons toujours une réalisation rapide d'une zone 30 km/h à même de sécuriser l'ensemble du secteur et en particulier les abords de la crèche et des bâtiments scolaires. Lors de la dernière séance de la Commission d'aménagement, le projet de mandat d'études parallèles a été présenté. Nous souhaitons que ces études soient faites le plus rapidement possible.

Le Groupe des Verts remarque aujourd'hui, une fois de plus, que la tendance est à l'immobilisme et au statu quo. A l'avenir, les Verts souhaitent donc que tout entretien routier d'importance soit systématiquement accompagné d'une mise au goût du jour des secteurs concernés. Par exemple, des zones 30 km/h (déjà demandées par le Groupe des Verts en juillet 2016), voire des zones de rencontre à 20 km/h, dans tous les quartiers à vocation résidentielle, autant pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes que pour réduire le bruit. La qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens en sera ainsi améliorée.

Malgré ces remarques, afin de garantir la sécurité de toutes les personnes qui utilisent les différentes infrastructures mentionnées dans le message, le Groupe des Verts approuve cette demande de crédit.»

Mme la Présidente remercie Mme MASUR LUU. La parole n'étant plus demandée, elle soumet cet objet au vote du Conseil général.

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 210'000.00 POUR LA REFECTION DE ROUTES ET TROTTOIRS COMMUNAUX.

4.2. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 70'000.00 POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE EN REMPLACEMENT DE L'ISUZU

Mme la Présidente cède la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

Mme la Présidente remercie M. BUSSARD de la présentation du message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Mme la Présidente cède la parole à **M. Jean-Marcel SCHMOUTZ**, Conseiller général, Membre de la Commission financière.

« Réunie en séance le 28 janvier, la Commission financière a étudié avec intérêt la demande de crédit de CHF 70'000.00 pour l'achat d'un véhicule édilitaire en remplacement de l'Isuzu.

En date du 4 février, la Commission financière a rencontré les membres du Conseil communal qui ont répondu à nos questions. C'est à la majorité de ses membres présents que la Commission financière a accepté cette demande de crédit et invite le Conseil général à en faire de même.»

Mme la Présidente remercie M. SCHMOUTZ pour la présentation du rapport de la Commission financière.

La discussion de portée générale n'étant pas utilisée, **Mme la Présidente** passe sans transition au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 70'000.00 POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE EN REMPLACEMENT DE L'ISUZU.

5. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 473 M² DE TERRAIN A M. ET MME JOAQUIM ET CATARINA AFONSO

Mme la Présidente cède la parole à **M. Dominique BUTTY**, Syndic, en charge du dicastère des AFFAIRES GENERALES, à qui il appartient de présenter le message du Conseil communal.

En complément au message du Conseil communal adressé aux Conseillers généraux, **M. le Syndic** précise encore que le projet d'acte de vente, en son point no 17, a été complété avec l'ajout suivant : « *les comparants conviennent que, si une taxe de plus-value est due, elle sera à la charge exclusive et solidaire des acquéreurs* ». M. et Mme AFONSO ont été informés de cette modification qu'ils acceptent.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic de sa présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Mme la Présidente cède la parole à **Mme Murielle JAQUIER**, Conseillère générale, Présidente de la Commission financière.

« Lors de sa réunion du 28 janvier dernier, la Commission financière n'a pas eu de remarque particulière concernant cette vente de terrain pour un montant convenu de CHF 94'600.00.

La Commission financière a accepté cette vente à l'unanimité de ses membres et elle recommande au Conseil général d'en faire de même.»

La discussion de portée générale n'étant pas utilisée, **Mme la Présidente** passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 41 « OUI » et 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA VENTE DE CETTE PARCELLE DE TERRAIN A M. ET MME AFONSO.

6. ELECTIONS**6.1. DU/DE LA PRESIDENT-E DU CONSEIL GENERAL**

Pour rappel, il avait été décidé, en séance du 6 avril 2016 réunissant M. le Syndic et les Présidents des différents Partis politiques, que les présidences et les vice-présidences seraient assurées par un tournus entre les différentes formations politiques. Selon le calendrier établi la présidence revient en 2020 au Groupe PLR.

Sur proposition du Groupe précité, le Bureau a reçu la candidature de **M. François HELFER**, actuel Vice-Président.

Pour rappel, les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes sont applicables pour les élections. Ces dispositions ont été modifiées au 1^{er} juillet 2015 et elles sont les suivantes :

Art. 46

1 Sous réserve de l'alinéa 1^{bis}, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

1bis Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Aucune autre candidature n'est proposée pour le poste de Président-e. Par ailleurs, le scrutin de liste – c'est-à-dire le vote au bulletin – n'est pas demandé.

DECISION

PAR CONSÉQUENT, M. FRANÇOIS HELFER EST ELU PRESIDENT TACITEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES.

« Applaudissements. »

Mme la Présidente adresse ses félicitations à M. François HELFER et lui demande s'il accepte son élection.

M. HELFER répond en ces termes :

«OUI Mme la Présidente j'accepte mon élection.

Enfant de Romont, avec quelques expériences linguistiques et professionnelles à l'étranger, en bon Romontois de souche, je suis toujours revenu à la maison et dans ma ville que j'aime.

Romont, ville d'arts, d'histoires et de culture, était jusqu'à il n'y a pas si longtemps, une zone paisible et tranquille, avec bien entendu quelques activités fort conviviales et amicales.

Depuis quelques temps, passablement d'histoires enveniment notre air local, où s'essouffle un bon nombre de personnes. Mais que se passe-t-il ?

Bla-bla-bla pour ça, bla-bla-bla pour si, bref, soyons un peu plus fiers et montrons ce que l'on peut faire ! Soyons constructifs et arrêtons les revendications absurdes et inutiles.

Dans la décennie de la digitalisation, beaucoup de faits et gestes sont relatés publiquement, dans les médias et les réseaux sociaux.

Nous avons été élus par la population, de même que le Conseil communal, mais laissons travailler sereinement notre Exécutif car bien des choses étaient connues avant le début de cette législature !

Pour rappel, le début de cette législature avait déjà commencé par un numéro de cirque, l'avez-vous oublié ?

Sous le soleil des tropiques, thème carnavalesque de ce week-end, mais combien de fois ai-je entendu, on serait bien là-bas à servir des sirops avec les pieds dans le sable sous un soleil de plomb ! Peut-être ?

Toutefois, on est ici à Romont, et qui y'a-t-il d'important ? La collectivité publique ! Outre, bien entendu le réchauffement climatique, la tempête Ciara, le Coronavirus et j'en passe. Mais jouons local ! En effet, après mes quelques expériences à l'étranger, je pense que la stabilité, le respect du voisin, la consommation locale et de saison, seraient déjà un bon début afin de retrouver une certaine sérénité.

Où est la politique dans tout ça me direz-vous ? Finalement, au bout d'un moment, il faut arrêter les bêtises, et remettre la Collégiale au milieu de l'intra-muros ! Notre objectif commun, comme je l'ai dit, doit être le bien de la collectivité publique tous Partis politiques confondus ! Oui, mes chers, je suis un défenseur du bien commun pour notre collectivité publique locale.

Voyons de l'avant... un nouveau règlement du Conseil général devrait voir le bout de son nez incessamment sous peu. Je remercie d'ailleurs notre Présidente Stéphanie et notre Secrétaire Yves pour l'étroite collaboration et tout le travail fourni afin de soumettre un projet bien réfléchi à l'ensemble des Groupes politiques. Travaillons constructivement, soyons raisonnablement visionnaires, faisons les choses étape par étape, écoutons le voisin tout en se remettant objectivement en question.

Merci de m'avoir élu comme Président et notre représentant pour l'année à venir ! J'espère que, pour chaque souci ou problème, nous pourrons trouver de bonnes solutions consensuelles dans l'objectif du bien commun.

Et dans l'attente de vous rencontrer personnellement, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée dans vos foyers et un excellent Carnaval ».

« Applaudissements. »

Mme la Présidente remercie M. HELFER.

6.2. DU/DE LA VICE-PRESIDENT-E DU CONSEIL GENERAL

Toujours en référence à la séance du 6 avril 2016 réunissant M. le Syndic et les Présidents des différents Partis politiques, la Vice-Présidence revient en 2020 au Parti Socialiste (PS).

Sur proposition du Groupe précité, le Bureau a reçu la candidature de **Mme Vesna PETROVIC** (*malheureusement absente ce soir pour cause de maladie*).

Aucune autre candidature n'est proposée pour le poste de Vice-Président-e. Par ailleurs, le scrutin de liste – c'est-à-dire le vote au bulletin – n'est pas demandé.

DECISION

PAR CONSÉQUENT, MME VESNA PETROVIC EST ELUE VICE-PRESIDENTE TACITEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES.

« Applaudissements. »

Mme la Présidente félicite Mme PETROVIC pour son élection.

7. DIVERS

7.1. SERVICE DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES) – REPONSE A LA QUESTION DE MME ANGELA PITTET, CONSEILLERE GENERALE

▪ REPONSE DE M. THIERRY SCHMID, CONSEILLER COMMUNAL EN CHARGE DU DICASTERE DE LA JEUNESSE

« Comme indiqué lors de la dernière séance du Conseil général, une étude relative aux besoins en accueil extrascolaire est en cours sous l'égide de l'ABMG Petite Enfance. Nous recevrons d'ici fin juin les conclusions quant à d'éventuels besoins de places supplémentaires dans notre commune. Tous les parents d'enfants de 0 à 12 ans ont reçu un courrier de la commune fin janvier leur demandant de remplir le questionnaire jusqu'à fin février. Je reviendrai donc sur le sujet une fois connues les conclusions de cette enquête.

Concernant la deuxième partie de votre intervention, tout d'abord au sujet de l'amélioration du confort des enfants et la mise à disposition de zones de repos, je peux vous donner la réponse suivante :

Si le Conseil communal comprend aisément que chaque parent souhaite le meilleur pour son enfant, il rappelle que l'accueil extrascolaire est soumis à des normes strictes et à des inspections régulières du Service de l'Enfance et de la Jeunesse. L'espace actuel dévolu à cette activité répond pleinement aux normes et réglementations en vigueur. La Commune ne pourra pas modifier l'accueil extrascolaire pour remplir les exigences et désirs de chaque parent. Les coûts de garde des enfants à charge de la communauté sont déjà très importants et nous avons bien conscience que les parents paient également des montants très conséquents qui grèvent fortement le budget de certaines familles.

Le Conseil communal souhaite conserver une offre qui soit supportable pour la grande majorité des familles concernées. Il rappelle par ailleurs, que bien que situé dans le local actuel, il existe des espaces pour les enfants souhaitant du calme et que le personnel en place accorde toute son attention aux demandes de ce type provenant des enfants.

Quant au futur de l'accueil extrascolaire, il est encore trop tôt pour vous faire du souci, dessiner des plans ou commander des travaux pour le transfert sur le site de la Condémine. Les décisions concernant le sujet étant étroitement liées au projet de nouvelle école, le Conseil communal se déterminera donc sur le futur de l'extrascolaire en fonction de l'avancement de ce projet. Si une solution simple et n'engendrant pas ou peu de coûts supplémentaires pour la mise à disposition d'une salle ou d'un espace de repos devait être possible alors, le Conseil profitera de ce projet pour reconsidérer la situation.

Mais, en l'état actuel, le Conseil communal ne donnera pas suite à cette demande. »

Mme la Présidente remercie M. SCHMID de sa réponse.

7.2. CREATION D'UNE « BULLE-BOX » - REPONSE A LA QUESTION DE MME PASCALE ZERMATTEN

▪ REPONSE DE M. THIERRY SCHMID, CONSEILLER COMMUNAL EN CHARGE DU DICASTERE DE LA JEUNESSE

« Romont n'est pas Bulle, et si nous pouvons fort bien comprendre l'envie de certaines et certains de voir se développer des offres pour la jeunesse, il nous faut clairement vous mettre en garde contre cette envie de vouloir s'inspirer des pratiques d'une Commune de plus de 24'000 habitants, autrement dotée au niveau économique que Romont.

Selon le site Internet de la Ville de Bulle, le seul service de la jeunesse est composé de 8 employés, 2 stagiaires et 1 apprenti. Pour mémoire, c'est le Service général de la Ville de Romont qui s'occupe du sujet jeunesse entre de nombreux autres sujets, et il n'est doté d'aucun personnel dédié à cette thématique. En l'état, mettre en œuvre un tel projet engendrerait des coûts uniques et récurrents importants.

La Ville de Romont doit refuser toutes les semaines – pour ne pas dire tous les jours - des demandes de subventions, souvent pour des idées ou des projets qui nous touchent et pour lesquels nous éprouvons une réelle sympathie, mais nous savons que notre Ville ne dispose pas de moyens comparables à ceux des grandes agglomérations et devons donc logiquement restreindre et cibler notre aide.

Certaines et certains d'entre vous objecteront que les comptes positifs de ces dernières années permettraient de relâcher l'étreinte sur les finances publiques. Malheureusement les nombreuses incertitudes concernant la très forte augmentation des charges liées ainsi que les besoins vitaux en investissements communaux dans les années à venir empêchent toute euphorie et refroidiraient rapidement même les plus optimistes. Les articles concernant les hausses d'impôts dans certaines communes glânoises voisines sont là pour nous le rappeler. Les nuages noirs s'accumulent à l'horizon et il serait irresponsable de les ignorer.

En l'état, cette proposition ne constitue pas une priorité et le Conseil communal ne donnera donc pas suite à cette demande. »

Mme la Présidente remercie M. SCHMID de sa réponse.

7.3. PRIX DES LOYERS PRATIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ROMONT – REPONSE A LA QUESTION DE M. VINCENT BRODARD

■ REPONSE DE M. THIERRY SCHMID, CONSEILLER COMMUNAL EN CHARGE DU DICASTERE DES AFFAIRES SOCIALES

«Une rapide recherche courant janvier sur les sites immobiliers en ligne indique que l'on trouve des 3,5 pièces pour des prix variant entre CHF 1'100.00 à CHF 2'100.00 à Bulle, de CHF 1'300.00 à CHF 2'100.00 à Châtel-St-Denis et de CHF 1'000.00 à CHF 1'900.00 sur le territoire de la Commune de Romont.

Si certains appartements dans des locatifs construits récemment sont en effet, et sans réelle surprise, dans la fourchette moyenne à supérieure de ce comparatif, on trouve de nombreux logements à des tarifs proches de la limite inférieure. Début février, il y avait encore ainsi plus de 70 annonces pour des locations de tous types (de studios à des 5,5 pièces) sur la Ville de Romont sur plusieurs sites.

L'analyse effectuée par le Service social fin 2019 démontre que les coûts des loyers n'ont que peu évolué lors des dernières années à Romont. Pour votre information, le montant maximum pour couvrir un loyer alloué pour un bénéficiaire de l'aide sociale va de CHF 800.00 pour une personne seule à CHF 1'450.00 pour 4 personnes. Il n'a pas été nécessaire de le modifier, signe de la stabilité des prix de location au sein de notre Commune.

J'espère avoir ainsi pu vous rassurer quelque peu et répondre à votre question et reste bien volontiers à votre disposition sur le sujet. »

Mme la Présidente remercie M. SCHMID de sa réponse.

7.4. HFR – SITE DE BILLENS

■ INTERVENTION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

« Je rappelle mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission « finances et gestion » du Grand Conseil fribourgeois et à ce titre, suis rapporteur de la Commission qui examine les activités du Département de la Santé et des Affaires Sociales dirigé par Mme la Conseillère d'Etat Anne-Claude DEMIERRE.

Dans ce cadre, j'ai demandé à pouvoir obtenir le rapport concernant les surcoûts liés aux multisites. Ce rapport m'a été refusé, argumentant qu'il était incomplet et contradictoire.

La question de Mme BARDET concernant le centre de réadaptation de Billens mérite que nous apportions des éléments complémentaires :

Historique :

- 26.11.19 Mail de la Préfecture invitant les Autorités politiques et sanitaires de la région à se réunir à l'EMS de Vuisternens-dvt-Romont.
- 27.11.19 Réunion à 12h00 lors de laquelle la fermeture de la réadaptation cardiovasculaire est annoncée.

Le même jour :

Conférence de presse et formation d'un groupe de travail destiné à sauvegarder les intérêts régionaux. Se sont inscrits, pour la Commune de Romont, les députés BUTTY et DECRIND. La déception unanime des Autorités régionales, la volonté de trouver des solutions sont signalées avec force aux journalistes présents.

- 10.12.19 Réunion du groupe et envoi d'une série de questions au Canton et à l'HFR concernant l'entier des problèmes déjà évoqués lors des premières réunions.

Elément nouveau depuis la dernière réunion :

- 22.01.20 Rencontre de travail et d'échanges avec les Autorités suivantes :
 - M. le Conseiller d'Etat Didier CASTELLA, membre du Conseil d'Administration de l'HFR.
 - M. Marc DEVAUD, Directeur général de l'HFR.

Lors de cette rencontre, l'historique de la décision prise par les Autorités a été dévoilé et c'est dès 2012 que le changement de paradigme a été validé par les décideurs. Les représentants de l'HFR ont avoué les faiblesses dans la communication et signalé la difficulté de garder la confidentialité des débats au sein des commissions de planification.

La volonté de la Direction est bien de ne pas travailler contre mais avec les représentants locaux politiques et sanitaires. A charge vraisemblablement

aux Autorités locales de trouver des solutions afin de maintenir un taux d'activité tolérable sur le site de Billens.

Les différentes solutions sont à court terme, l'utilisation des lits pour les soins palliatifs en migration depuis la Villa St-François durant sa rénovation.

Pour le moyen et le long terme sont envisagés :

- L'infectiologie.
- La dialyse.
- L'accueil des personnes entre la fin de leur hospitalisation et l'EMS.
- Un centre de santé avec la chance de pouvoir fonctionner comme projet pilote.

Dans l'intégration des homes de Siviriez et de Billens dans le RSG, les décisions devront tomber assez rapidement afin de pouvoir avoir une vision claire de notre avenir surtout sur son aspect financier. M. le Directeur de l'HFR nous a indiqué que les Veveysans avaient obtenu un dédommagement pour l'abandon de leur site mais que maintenant l'HFR regrettait la perte de cette antenne.

Nous avons appris par la presse que M. le Préfet, après avoir accueilli dans le groupe de travail M. Gilles OBERSON, ancien directeur de Mifroma, désirait réduire la taille de ce même groupe.

Hier soir, une lettre destinée à l'HFR a recueilli l'unanimité des membres du comité de l'Association des communes glânoises. Nous demandons une réponse aux questions posées dans notre premier courrier ; à ce jour, aucune réponse n'a été apportée.

Mme la Présidente remercie M. BUTTY, Syndic, de son intervention.

7.5. CYCLE D'ORIENTATION DE LA GLANE – DECOUVERTE D'AMIANTE - REORGANISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION

■ INTERVENTION DE M. THIERRY JORDAN, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE PLR

« Les membres du Groupe PLR ont pris connaissance, comme toute la population glânoise, de la mauvaise nouvelle concernant la rénovation du CO de la Glâne.

Alors que deux études avaient conclu par l'absence d'amiante dans le bâtiment, une troisième étude en détecte, ce qui oblige à réorganiser les travaux de rénovation, le surcoût étant de CHF 7'500'000.00 à charge des communes du District.

Alors que la sécurité des usagers du bâtiment et des travailleurs du chantier de rénovation doit rester une priorité, les articles parus dans la presse ne dévoilent que peu de détails et semblent montrer un certain fatalisme vis-à-vis du coût de l'opération. Le Groupe PLR se pose donc plusieurs questions :

1. *Plusieurs options ont-elles été considérées dans l'organisation des travaux et la plus économiquement efficiente a-t-elle été choisie ?*
2. *Comment est-ce possible que deux études, vraisemblablement réalisées par des entreprises spécialisées, aient échoué à détecter de l'amiante qui est là depuis le début ?*
3. *Des recours ou dédommagement sont-ils envisageables concernant ces deux études ?*
4. *Y-a-t-il d'autres bâtiments propriété de la Commune ou d'une Association de communes dont Romont est membre qui ont été analysés dans les mêmes conditions et pourraient nous réserver de mauvaises surprises, ou pire, ont déjà été rénovés et auraient pu mettre en danger les utilisateurs ou travailleurs du chantier ?*
5. *Des économies ont-elles été envisagées sur le reste du projet afin d'atténuer le préjudice pour les communes et habitants du District ?*

Le Groupe PLR espère que le Conseil communal fera preuve de fermeté afin de faire toute la lumière sur cette situation et d'en limiter les conséquences. »

Mme la Présidente remercie M. JORDAN de son intervention.

7.6. GESTION DES DECHETS LORS DE MANIFESTATIONS

■ INTERVENTION DE MME PASCALE ZERMATTEN, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE PS

« Guggenmusik, masques, grimages, confettis, cortège, eaux minérales, bières et apéros... D'ici quelques heures notre belle ville sera en fête !

A l'image du Carnaval, Romont est riche de ses fêtes...

Mais après la fête, que reste-t-il ? De beaux souvenirs certainement, mais aussi une masse de déchets que notre Service de voirie se charge de ramasser.

Le Groupe PS pense qu'une grande partie de ces déchets pourrait être réduite par des moyens simples et efficaces :

- *en réfléchissant à la gestion des déchets lors de l'organisation des manifestations ;*
- *en réduisant les déchets à la source en informant et sensibilisant les fournisseurs des produits de consommation.*

Les moyens pour limiter les déchets sont simples :

- *utiliser de la vaisselle réutilisable ;*
- *refuser les emballages à usage unique ;*
- *utiliser des poubelles à tri sélectif.*

Un projet « Concept déchets » a été étudié par la Commune de Romont. Il est largement inspiré de celui de la Ville de Fribourg, en vigueur depuis 2013. Il a été transmis aux sociétés locales. Lors de certaines manifestations telles que la Bénichon ou la Fête de la musique, de la vaisselle réutilisable a été employée avec succès.

Mais est-ce qu'une recommandation suffit ? Notre capitale cantonale a légiféré et a réussi le pari de diminuer les déchets. Le Groupe PS pense que notre bourgade pourrait en faire de même.

La nature nous en sera reconnaissante.

Nos enfants nous en seront reconnaissants.

Les employés du Service de la voirie également.»

Mme la Présidente remercie Mme ZERMATTEN de son intervention.

7.7. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

■ INTERVENTION DE MME NICOLE BARDET, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS

« Si le Groupe des Verts salue l'initiative du courrier envoyé en début d'année aux familles de la région pour évaluer les besoins en termes d'accueil des enfants, il n'en déplore pas moins la pauvreté du questionnaire. En premier lieu, ce formulaire n'est pas protégé ; ainsi tout le monde peut y accéder et le compléter plusieurs fois. Cela fausse les résultats.

En deuxième lieu, il contient des questions qui ne permettent pas de représenter les besoins réels de la population puisqu'on ne demande pas l'avis des personnes. Ce questionnaire ne cherche pas à savoir les réels besoins des parents, mais concerne plutôt les aspects organisationnels des structures.

Finalement, ce questionnaire est difficilement accessible à des parents non francophones. Ainsi, la représentation de la population n'est sûrement pas pertinente.

Nous avons des remarques concrètes concernant plusieurs questions du questionnaire que nous avons adressées directement à M. Thierry SCHMID et dont nous passons la lecture ce soir au Conseil général. Si le souhait de la Commune de Romont est vraiment d'avoir une image de la qualité de l'accueil pour les enfants, ainsi que des besoins de la population, une étude qualitative aurait été bien plus adaptée qu'une simple étude quantitative, qui donne des pourcentages, mais non pas d'explications.

Nous ne comprenons pas l'objectif de ce questionnaire. Pourriez-vous nous dire comment il a été établi et dans quel but ? Comment est-ce que les résultats vont influencer la politique de la petite enfance de la commune ? C'est un domaine très sensible à l'heure actuelle et nous regrettons la légèreté avec lequel il est traité via ce questionnaire. »

Mme la Présidente remercie Mme BARDET de son intervention.

■ **REPONSE DE M. THIERRY SCHMID, CONSEILLER COMMUNAL EN CHARGE DU DICASTERE DE LA JEUNESSE**

« Je répondrai en temps et en heures à cette demande et aux questions qui sont posées mais je veux tout de même vous donner ce soir quelques informations. Le questionnaire a été réalisé sous l'égide de « l'ABMG Petite Enfance » et il correspond de manière très stricte au questionnaire qui a déjà été réalisé il y a quatre ans.

La décision de le faire sous format électronique a été prise. Ce n'est qu'un élément et ce n'est pas l'élément essentiel. Vous avez parfaitement raison, il n'est pas protégé et on en est parfaitement conscient. Dans nos réflexions, on a estimé qu'il était peu probable que des puissances étrangères veuillent fausser le résultat. On a quand même un certain nombre de mesures de contrôle et de cohérence qui sont mises en place. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'on a choisi ce logiciel qui permet d'éliminer un certain nombre de doublons si on a des parents qui s'amuse à remplir des dizaines de fois ce questionnaire.

Pour l'instant, les premiers échos donnent plutôt confiance. Il y a aussi un élément de coût qui est très important. Vous avez tout à fait raison. Ce n'est pas un questionnaire qui est scientifique, comme la plupart des questionnaires qui sont faits aujourd'hui parce que si on voulait vraiment obtenir scientifiquement une idée précise, on devrait faire un échantillonnage avec différents types de personnes et il faudrait mandater une entreprise externe pour effectuer ce travail. C'est un choix tout à fait assumé de l'ABMG de ne pas, aujourd'hui, créer des coûts supplémentaires car il s'agit d'une indication parmi d'autres. Il y a une indication bien plus importante qui sont les listes d'attente dans les structures existantes qui nous permettent de connaître les besoins. On constate par exemple que, pour l'année prochaine, des places sont encore disponibles pratiquement tous les jours pour l'Accueil extrascolaire à Romont. Oui vous avez raison sur le critère strictement scientifique de ce questionnaire mais nous n'avons pas beaucoup de souci en matière de truchage. Des moyens permettent de détecter les problèmes, même si nous avons parfaitement conscience que les résultats obtenus ne sont qu'une indication parmi d'autres pour la prise en compte des besoins en places d'accueil extrascolaire et petite enfance. Pour le reste, j'ai pris connaissance des questions et je vous en remercie et je vous transmettrai une réponse ; une réponse officielle sera également transmise au Conseil général. »

Mme la Présidente remercie M. SCHMID.

7.8. TRANSPORTS SCOLAIRES

■ **INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Préoccupé par la situation actuelle des transports scolaires, situation qui persiste depuis un certain temps malgré les nombreuses interpellations notamment du Groupe socialiste, le Groupe des Verts souhaite poser au Conseil communal les questions suivantes :

- *Y a-t-il, à ce jour, une personne qui surveille les trajets dans les bus, notamment dans celui de la Maula ? Si oui, est-elle engagée actuellement par la Commune ou par les TPF ? Est-ce que cette personne restera la même jusqu'à la fin de l'année scolaire ?*

Quel est le planning de présence de la personne chargée de surveiller les transports scolaires ? Fait-elle actuellement uniquement le quartier de la Maula ou assure-t-elle la surveillance d'autres lignes ? Si elle ne fait que le quartier de la Maula, à partir de quand sera-t-elle présente sur toutes les lignes ?

- *Quelles autres mesures concrètes le Conseil communal envisage-t-il prendre pour assurer la sécurité de tous les enfants dans les transports scolaires ? Malgré la présence d'une personne de surveillance, le problème de surcharge dans les bus, et donc de manque de places assises, persiste. Et il y a également les risques liés au fait que des enfants, surtout les petits, descendent au faux arrêt ou manquent le bus, car personne ne sait où ils doivent monter, respectivement descendre. L'indication « Renfort » sur certains bus ne vient que s'ajouter aux risques de se tromper de bus.*
- *Y a-t-il actuellement des discussions en cours avec le responsable d'établissement, M. CORPATAUX, pour optimiser la sécurité dans le périmètre scolaire ?*
- *Sur quels critères se base le Conseil communal pour décider si un trajet à pied vers l'école, inférieur à 2,5 km, est dangereux ou non ?*
- *Concernant la non-gratuité actuelle des transports scolaires, pourquoi les critères mentionnés dans l'article 17, al. 1 de la Loi scolaire, soit « l'âge et la constitution de l'élève », ne sont-ils pas pris en compte ? Il n'y a pas que la longueur du trajet et la dangerosité qui sont à prendre en compte !*
- *Quels sont les résultats de la démarche entreprise par le Conseil des parents, à savoir l'éventuelle mise en place d'un plan de mobilité scolaire (mentionné lors du Conseil général du 23 mai 2019) ? Va-t-il être mis en place ? Dans quels délais ? Où en est la réflexion quant à la séparation des âges (prise en charge des enfants de 1 à 4H et trajets à pied sécurisés pour les plus grands) ?*
- *La Commune de Romont va-t-elle entrer en matière pour la mise en place de minibus, dans lesquels les élèves sont tous attachés, pour la rentrée 2020 ? Si non, pour quelles raisons n'entre-t-elle pas en matière ? »*

Mme la Présidente remercie Mme LOSEY.

■ **REPONSE DE MME MICHELINE POULIN, CONSEILLERE COMMUNALE EN CHARGE DU DICASTRE DES ECOLES**

« Merci beaucoup pour toutes ces questions. Etant donné leur nombre, je vous répondrai lors de la prochaine séance du Conseil général. »

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE PS**

« Le Groupe PS est intervenu de manière régulière à plusieurs reprises durant cette législature pour interpeler le Conseil communal sur les problèmes récurrents qui ont lieu dans les transports scolaires de Romont (par ex. séances CG des 23.05.2019, 21.02.2019, 04.10.2018, 13.12.2017, 15.12.2016). Nous partageons dès lors les questions du Groupe des Verts au sujet des bus qui font de plus écho aux inquiétudes de nombreux parents et nous espérons qu'elles trouveront des réponses rapides.

Force est cependant de constater que la situation ne s'est pas réellement améliorée et que la Commune de Romont ne semble pas prendre la réelle mesure de la situation. Durant la séance du 23.05.2019, il avait été annoncé que le Conseil des parents se penchait sur un plan de mobilité douce sur le chemin de l'école d'évaluer un montant à inscrire au prochain budget pour l'élaboration d'un tel procédé. Or, ce processus semble au point mort, aucun montant n'ayant été mis au dernier budget. Je souhaite donc savoir où en est le Conseil communal dans ses réflexions à ce sujet ?

De plus, le Conseil communal a toujours mis en avant l'argument que le trajet emprunté par les élèves n'était pas dangereux et, donc, que notre Commune n'avait pas l'obligation de mettre en place un service de bus. L'article 17.1 de la loi scolaire stipule que "Les élèves ont droit à un transport scolaire gratuit lorsque la distance à parcourir entre le lieu de domicile ou de résidence habituelle et le lieu de scolarisation, la nature du chemin et des dangers qui y sont liés, l'âge et la constitution des élèves le justifient".

Je souhaite savoir si le Conseil communal a évalué la dangerosité du parcours à pied entre les différents quartiers de notre ville et les écoles en fonction de l'âge des élèves. Si ce n'est pas le cas et qu'aucun rapport officiel n'existe, je demande que le Conseil communal mandate un Bureau spécialisé pour réaliser une telle évaluation. »

Mme la Présidente remercie M. SALAMIN.

▪ **REPONSE DE MME MICHELINE POULIN, CONSEILLERE COMMUNALE**

« Comme pour les questions précédentes, je vous répondrai lors de la prochaine séance du Conseil général. »

7.9. LABEL « CITE DE L'ENERGIE » ET COMMISSION DE L'ENERGIE

▪ **INTERVENTION DE MME JACQUELINE BOURQUI, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE PLR**

«Le label « Cité de l'Energie » atteste d'une commune qui s'engage de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement.

Pour obtenir le label «Cité de l'Energie», la Commune doit avoir mis en œuvre ou planifié 50 % de son potentiel, et 75 % pour obtenir le label supérieur.

En 2018, figure sur le site Internet energy-swiss.ch l'information selon laquelle la Commune de Romont atteint un score de 53.6 %. Si ce score prend en considération des réalisations telles que le chauffage à distance (décidé durant la précédente législature), nous pouvons en déduire que la Commune a peu progressé.

Soucieux des approvisionnements en énergie, le PLR s'étonne que la Commission énergie n'ait été convoquée qu'une fois durant cette législature.

Plus que le label, ce sont des choix, des actes, qui nous importent et nous demandons la convocation de cette Commission pour fixer avec le Conseil communal des objectifs d'amélioration. »

Mme la Présidente remercie Mme BOURQUI de son intervention.

■ **REPONSE DE M. LUC BARDET, CONSEILLER COMMUNAL EN CHARGE DU DICASTERE DE L'ENVIRONNEMENT**

« La Commission de l'énergie a effectivement été peu réunie ces derniers temps, l'avenir du renouvellement de ce label « Cité de l'Energie » étant encore incertain. Je ne manquerai donc pas de la réunir dans les mois qui viennent. S'agissant du score, effectivement lors du dernier réaudit, il était au-delà de 50 %, ce qui permet de prétendre au label. J'espère que nous ferons aussi bien lors du prochain réaudit qui aura lieu au mois de mai de cette année. »

Mme la Présidente remercie M. BARDET de sa réponse.

7.10. ROUTE DE CONTOURNEMENT

■ **INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Permettez-moi ce soir de revenir sur une question déjà abordée à plusieurs reprises lors de séances du Conseil général et qui n'a reçu que des réponses partielles et peu convaincantes : la route de contournement.

En date du 17 mai 2018, le Groupe des Verts demandait quels allaient être les coûts annualisés d'entretien et de réfection engendrés par d'éventuels transferts de routes entre le Canton et la Commune de Romont, ainsi que le coût des mesures de requalification du quartier des Chavannes.

Le 4 octobre 2018, lors de la présentation de la planification financière, le Groupe des Verts revenait avec ces mêmes questions et se demandait également s'il y avait des mesures de compensation et si oui, quels en seraient les coûts.

Le fait est que le contournement des Chavannes entraînera très probablement un transfert de la Route des Rayons du Canton à la Commune. Un échange qui paraît justifié vu le transfert de la Route de la Glâne au Canton. Étant donné l'état de ces deux routes, la Commune devrait apparemment s'en sortir à bon compte. Mais c'est sans compter les indispensables réaménagements, mentionnés par le groupe des Verts, qui en découleront.

La traversée du quartier des Chavannes ne saurait être laissée en l'état. Revaloriser rapidement ce quartier est indispensable et fera inévitablement partie des compensations à apporter à la construction de la route de contournement. Il en va de même avec la Route des Rayons, plus particulièrement avec le secteur inséré dans le tissu urbain aux abords de la gare.

Dans l'attente d'une réponse détaillée de la part du Conseil communal depuis bientôt deux ans, le Groupe des Verts souhaite connaître les projets du Conseil communal pour le réaménagement de ces deux secteurs, ainsi que les incidences financières que cela implique, à l'heure où le Conseil communal annonce la fin des bonnes années pour les comptes communaux.

Dans ce contexte, alors que le Conseil communal nous dit que la Commune n'a pas de grands moyens pour construire une école, grande absente de la planification financière, il paraît inapproprié d'investir à grands frais dans une route dont on connaît déjà les limites.

En développant sa route de contournement, le Conseil communal favorise le transport motorisé individuel, au détriment d'autres modes de transport plus respectueux de l'environnement et bien plus économiques ! Ceci dans toute la Glâne et avec un maximum de nuisances pour les Romontoises et les Romontois.

Le contournement de Bulle est un excellent exemple. 289 millions, y compris le surcoût de 78,5 millions, ont été investis, sans pour autant régler le problème. Dix ans après la mise en service, la circulation au centre-ville est toujours un problème. A tel point que Bulle investit désormais dans des lignes de bus et dans le développement de la mobilité douce.

C'est moins cher et surtout plus efficace !

Le Groupe des Verts souhaite que le Conseil communal présente un comparatif des coûts et des bénéfices qu'aurait l'abandon du projet de route de contournement, au profit d'une solution basée sur les transports publics et sur la mobilité douce pour assurer un vrai développement de notre région plutôt que de tenter le vain rattrapage de pseudo solutions. »

Mme la Présidente remercie Mme LOSEY de son intervention.

■ **REPONSE DE M. MARC MENOUD, CONSEILLER COMMUNAL EN CHARGE DU DICASTERE CONSTRUCTIONS/AMENAGEMENT**

« Cette thématique est complètement dans le vent, avec la route de contournement, avec les différentes mobilités (douce, transports publics, etc.). Le Conseil communal offre déjà un renforcement des transports publics. On communique régulièrement à la Commission d'aménagement les efforts faits et les avancements sur ces différentes thématiques. Vous parliez tout à l'heure de la Route des Chavannes. On est conscient de l'état de cette route. Indépendamment du contournement, cette route devra être remise à niveau.

Par contre à ce jour, on ne connaît pas le projet et ses coûts ni le délai de réalisation. La Route des Rayons sera certainement reportée vers le domaine communal. Pour l'instant, le Canton n'a pas encore formellement pris position par rapport au moment choisi pour remettre cette route. On part du principe que plus tard ce sera, mieux ce sera. Quoiqu'il en soit, cette question est pertinente et je propose qu'elle soit développée dans le cadre de la Commission d'aménagement.

On exposera toute la situation avec ces contournements et les différents plannings. Actuellement le contournement de Chavannes est bien engagé et le contournement par la Praly suivra. La Commission d'aménagement débattrra sur ces sujets et fera des

propositions et on reviendra ensuite vers le Conseil général avec ces différentes propositions. »

Mme la Présidente remercie M. MENOUD de sa réponse.

■ **REPONSE DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Merci M. Menoud pour ces réponses. On se réjouit d'avoir des échos de la Commission d'aménagement et la présentation des résultats de la réflexion. On se réjouit également d'obtenir une estimation des coûts un peu plus précise. »

Mme la Présidente remercie tous les intervenants de la rubrique « DIVERS ».

 CONCLUSION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

■ **REMERCIEMENTS A MME STEPHANIE PITTET, PRESIDENTE SORTANTE**

« Issue d'une famille romonto-romontoise active et participative dans la société en général, très chère Stéphanie, tu as la blondeur des blés et le charme charismatique.

Tout en toi transpire le plaisir de servir dans l'investissement pour le bien de tous. Grâce à toi nous avons tous grandi et avons fait avancer la politique communale.

Je tiens ici à relever ta classe dans la gestion de la séance du Conseil général d'un célèbre 3 octobre 2019. Brillante fut aussi ta participation dans la création d'un règlement de fonctionnement du Conseil général. Ta lucidité et ta finesse politique ont été d'un très grand apport.

Pour tout ce que tu as fait et tout ce que tu feras, c'est au nom de l'entier du Conseil communal que je tiens à te féliciter et te remets ces fleurs en signe d'amitié et de respect pour ton engagement.

MERCI BEAUCOUP ! »

« Applaudissements. »

Mme la Présidente adresse ses remerciements à tous.

■ **REMERCIEMENTS A M. FRANÇOIS HELFER, NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL**

« Pas moins romonto-romontois que Stéphanie, très cher François, je te remercie d'avoir accepté cette lourde tâche de premier citoyen de la Commune.

Si tu as fonctionné comme protecteur du St-Père, c'est maintenant toi le Chef et comme dit le dicton, on dira dès aujourd'hui : c'est qui cet homme en blanc à côté du Président du Conseil général de Romont ?

En plus que de te mettre à disposition, ta profession fait de toi un vrai porte-bonheur. Puisses-tu mettre cette qualité à disposition des citoyens romontois et que nous trouvions plaisir à faire de la politique basée sur l'indulgence et l'empathie.

C'est au nom de l'entier du Conseil Communal que je tiens à te féliciter et te remets ces quelques fiasques, fruits, comme on dit à Rome, de la vigne et du travail des hommes.

MERCI ! »

«Applaudissements. »

CONCLUSION DE MME STEPHANIE PITTET, PRESIDENTE

« Lors de la séance du Conseil général du 23 mai dernier, une proposition d'élaboration d'un règlement de fonctionnement du Conseil général a été votée.

Pour votre information, ce règlement a été adressé aux Services cantonaux le 29 janvier 2020, pour préavis. Pour rappel, il faut compter 4-5 mois pour obtenir le préavis final !

Pour l'instant, le travail du Bureau est ainsi terminé. Merci à tous pour votre précieuse collaboration.

Je remercie également M. François HELFER et le Secrétaire communal M. Yves BARD, pour leur travail et leur soutien.

Et pour finir...

Chers Collègues,

Je souhaite vous adresser mes sincères remerciements pour la confiance témoignée tout au long de cette année à la tête du Législatif communal.

Je vous remercie également pour la parfaite tenue des débats et des interventions durant les séances.

C'est avec un réel plaisir que j'ai accompli cette tâche, tant pour mener les séances du Conseil général, qu'à l'extérieur pour représenter la Ville de Romont lors de diverses manifestations ou encore « en coulisse » pour préparer les séances et échanger avec mes collègues du Bureau et avec le Secrétariat communal. J'espère avoir été à la hauteur.

Je remercie vivement l'Administration communale pour son travail rigoureux, et en particulier M. Yves BARD, Secrétaire communal, avec qui la collaboration est toujours très agréable.

Je précise qu'il ne s'agit pas ici de simples remerciements d'usage, mais d'une vraie reconnaissance pour le soutien indispensable apporté.

Enfin, j'adresse encore une fois mes félicitations à M. François HELFER, nouveau Président élu, qui saura sans nul doute remplir la fonction avec toute la diligence requise. Je lui souhaite plein de succès.

Merci à tous et rendez-vous dans le hall, pour l'apéritif.

Bonne rentrée chez vous.

La séance est levée. »

« Applaudissements. »

La Présidente

Au nom du Conseil général

Stéphanie PITTET



Le Secrétaire

Yves BARD

